

## **RAPPORT D'ACTIVITE 2009**

### **Contenu:**

- Introduction**
- 1- L'accueil des Demandeurs d'Asile**
- 2- L'accompagnement des Demandeurs d'Asile**
- 3- Relations extérieures**
- 4- Conclusion**

## INTRODUCTION

---

L'ADA existe en tant qu'association Loi 1901 depuis 2002. Le 8 février 2010 se tient sa 8<sup>ème</sup> assemblée générale. Si son objectif, "**Accueillir et aider les personnes persécutées dans leur pays à obtenir le statut de réfugié, et défendre le droit d'asile**" est toujours fidèlement suivi depuis 2002, notre association a subi de nombreuses et profondes transformations.

L'ADA a dû s'accommoder des modifications apportées à l'accueil et au traitement des demandeurs d'Asile en France, s'adapter aux conditions matérielles dans lesquelles il accomplit sa mission, et surtout s'organiser pour faire face à une charge de travail quotidienne de plus en plus importante et complexe.

Aujourd'hui, l'ADA doit se fixer un projet associatif qui lui permette d'assurer la pérennité de son action sur le long terme. Il doit aussi ajuster son activité quotidienne pour assurer la permanence et la continuité de son travail, jour après jour.

Le rapport d'activité qui suit prend plus de sens si on l'oriente en fonction des anticipations des objectifs généraux, particuliers et des actions prioritaires que nous avons définies à la fin de l'exercice 2008 pour préparer cet exercice 2009.

Ce prologue introductif a donc pour objet de rappeler ces axes de travail.

Nous écrivons que, compte tenu du surcroît d'activité de l'ADA provoqué par l'augmentation de volume des demandes, l'extension du champ de compétences de l'association, et l'effet mécanique à venir de la politique de régionalisation de la demande d'asile, l'ADA se devait de :

- consolider son **objectif général** qui est de permettre à tous les demandeurs d'asile qui sollicitent l'ADA d'exercer leurs droits, issus de la Convention de Genève, de la Constitution Française et des lois et règlements qui en découlent, en leur apportant un soutien technique, administratif et moral.
- redéfinir ses **objectifs spécifiques** suivants :
  - 1- Garantir la fiabilité de l'association en assurant la pérennité du temps partiel de travail fourni par l'actuel chargé de mission, voire accroître le nombre de ses vacations.
  - 2- Répondre aux besoins des demandeurs d'asile : améliorer l'accueil des primo arrivants, déposer dans les délais le dossier de demande d'asile, préparer à l'entretien oral de l'OFPPA et de la CNDA, prendre en charge les demandeurs d'asile placés en « Procédure Prioritaire » et comme tels, mis en attente mais sans droit, etc...
  - 3- Être en mesure d'assumer l'augmentation du volume d'activité, et pour ce faire, développer la formation des bénévoles en réalisant celle-ci localement.

## Actions prioritaires pour 2009

**Action prioritaire n°1 :** assurer le maintien du potentiel technique que constitue la présence du chargé de mission car nous avons estimé que ce poste était indispensable pour la bonne marche de l'ADA.

**Action prioritaire n°2 :** augmenter le nombre des bénévoles et les former afin de faire face à l'augmentation régulière des demandeurs d'asile

Au-delà des formations gratuites organisées à Lyon par la structure Forum Réfugiés, nous avons organisé localement des formations de base pour nos bénévoles d'origines diverses.

**Action prioritaire n°3 :** disposer de nouvelles ressources pour faire face à l'augmentation des coûts de structure dues au surcroît d'activité.

- Lancement d'une campagne d'adhésion et augmentation de notre cotisation de 10 à 15 € (86 adhérents en 2009 pour 48 en 2008 soit 80% en plus).
- Démarches auprès de nos partenaires privés pour un meilleur soutien financier.
- Démarches auprès des grandes collectivités locales et des administrations compétentes pour obtenir d'elles une aide pérenne.
- Démarches pour renouveler l'agrément que la Préfecture nous donne pour **domicilier** ce public et la délégation demandée par le CCAS de la ville de Grenoble pour **distribuer des aides**, qui témoignent d'une confiance dans la solidité de notre association.

La tâche de l'ADA pour 2010 sera encore très difficile, et nous souhaitons établir, avec chacun de nos financeurs institutionnels, un contrat d'objectifs et de moyens pour préciser nos relations dans une perspective pluriannuelle. Ce qui signifie tout à la fois pour les institutions publiques d'avoir les moyens de suivre et de préciser le service rendu par l'ADA, et pour l'ADA d'avoir l'assurance d'une certaine pérennité des moyens financiers nécessaires à la bonne réalisation des missions de service public assurées.

## 1- L'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE

---

### 1.1 Les primo arrivants en 2009

	<b>Cumul 2009</b>	<i>Cumul 2008</i>
Albanie	3	2
Algérie	34	12
Angola	27	24
Arménie	35	29
Azerbaïdjan	8	4
Bolivie	0	1
Bosnie	2	6
Burkina Faso	0	1
Cameroun	4	1
Congo Brazzaville	8	11
Côte d'Ivoire	4	2
Croatie	1	0
Erythrée	5	0
Gabon	2	1
Géorgie	16	6
Guinée Conakry	29	20
Kosovo	90	54
Libéria	0	1
Macédoine	13	11
Mauritanie	1	0
Mongolie	0	2
Nigeria	12	6
RDC	65	65
Roumanie	1	0
Russie	17	54
Rwanda	1	1
Sénégal	1	1
Serbie	61	32
Soudan	4	0
Sri Lanka	2	1
Tchad	0	1
Togo	1	2
Tunisie	0	1
Turquie	5	5
Apatride	4	1
<b>Total</b>	<b>456</b>	<b>358</b>
Dont:	284 hommes 172 femmes	

Le nombre de demandeurs d'asile primo arrivants en Isère s'est accru de 27% au cours de l'année 2009. Pour rappel, l'ADA avait accueilli 172 primo arrivants en 2006, 258 en 2007, et 358 en 2008.

Cette tendance confirme un accroissement relevé au niveau national par l'OFPPRA. La régionalisation de l'asile mise en place en avril 2009 (prise des empreintes, délivrance de l'APS et remise du dossier OFPPRA en Préfecture de Grenoble pour les départements de l'Isère, de la Drôme, de la Savoie et de la Haute Savoie) n'a pas eu toutes les conséquences que nous craignons en terme du nombre de domiciliations, mais **l'accroissement est réel, important et régulier**, et confirme une tendance de fond. Enfin, **la quasi-totalité des demandeurs d'asile de l'Isère sont domiciliés à l'ADA**. Les dossiers de demande d'asile (OFPPRA) de ces primo arrivants sont très majoritairement pris en charge par l'ADA.

**Depuis 2008, l'Europe est le premier continent d'origine des demandeurs d'Asile à Grenoble. La majorité de ces personnes viennent d'ex-Yougoslavie. Ainsi, en 2009, Le Kosovo est devenu le premier pays d'origine des demandeurs d'asile à Grenoble. Le nombre de demandes en provenance de Serbie a presque doublé.** Les ressortissants de l'ex-Union soviétique sont aussi de plus en plus nombreux, notamment en provenance de Géorgie et d'Arménie, même si le nombre de Russes (notamment des Tchétchènes) a fortement décliné.

En revanche, le nombre de ressortissants de **RDC** s'est stabilisé, et ce pays, pour qui Grenoble est une destination traditionnelle, **est devenu le deuxième pays d'origine des demandeurs d'asile**.

Enfin, nous avons accueilli presque 3 fois plus de ressortissants algériens en 2009 qu'en 2008.

**Répartition par région :**

	<b><u>2009 :</u></b>	<b><u>2008 :</u></b>
- Afrique	43,80 %	42,00 %
- Europe	55,00 %	55,60 %
- Asie	0,40 %	2 %
- Amériques	0,00 %	0,20 %
- Apatride	0,80 %	0,20 %

**Procédures Prioritaires et Procédure Dublin**

L'ADA accueille les demandeurs d'asile placés sous Procédure Prioritaire et les personnes en attente d'une décision au terme du règlement Dublin 2.

En 2009, nous avons suivi le dossier de **35 personnes en Procédure Prioritaire, et 18 personnes en attente d'une décision quant au traitement de leur demande d'asile selon le règlement Dublin 2.**

Notre intervention en Préfecture aux coté des demandeurs d'asile a souvent permis d'annuler des **procédures Dublin** et à faire valoir le fait que les personnes étaient bien retournées dans leur pays avant de revenir en France y déposer une nouvelle demande d'asile. Par ailleurs, en septembre 2009, le TA de Grenoble a annulé une procédure Dublin et exigé de la Préfecture la délivrance d'une demande d'asile pour une personne placée en Dublin Grèce.

Contrairement aux demandeurs d'asile en procédure normale, les **demandeurs en Procédure Prioritaires** ne peuvent espérer obtenir un placement en CADA. C'est donc l'ADA qui se charge de la totalité de leur dossier de demande d'asile, depuis la demande OFPPRA jusqu'au recours CNDA. Par ailleurs, ces demandeurs n'ont pas de droit au séjour et peuvent être expulsés dès le rejet de l'OFPPRA, le recours CNDA n'étant pas suspensif. Leur demande d'asile doit donc se doubler d'un recours contre une OQTF, et d'une demande de carte de séjour.

Les fluctuations du nombre de demandeurs d'asile doivent enfin être observées au regard de la **décision de l'OFPPRA du 13/11/2009**, de modifier la liste des « pays d'origine sûrs ». En effet, le Conseil d'Administration de l'OFPPRA a décidé de retirer la Géorgie de la liste des pays sûrs, mais a ajouté 3 nouveaux pays: l'Arménie, la Serbie et la Turquie. Cette décision est lourde de conséquences

pour l'année 2010, puisque les demandeurs d'asile provenant de ces pays seront placés en Procédure Prioritaire, leur demande d'asile sera donc intégralement suivie par l'ADA.

## 1-2 Les permanences

L'ADA fonctionne au rythme de 2 permanences hebdomadaires les mardis et vendredis matin, destinées à l'accueil du public: primo arrivants, personnes demandant un suivi de dossier, distribution de chèques transport TAG, et distribution du courrier.

En dehors de ces plages, les demandeurs d'asile sont accueillis sur rendez-vous par des bénévoles ou par le chargé de mission.

Depuis septembre 2007, l'ADA est hébergé dans les locaux de la Maison des Associations, mis à disposition à titre gratuit par la ville de Grenoble. Nous bénéficions ainsi de deux bureaux privatifs permettant un accueil confidentiel sur des rendez-vous, et de deux salles de réunion mises à disposition pour les permanences bihebdomadaires.

Cette installation à la Maison des Associations a été un réel progrès et nous remercions la Direction et le personnel de cette maison qui s'est toujours montré ouvert et accueillant.

**Mais les permanences restent souvent difficiles, en raison de l'augmentation croissante du nombre de demandeurs d'asile et de la multiplication des tâches à effectuer.**

### ***On coule!***

Le mois de décembre 2009 s'est terminé dans un certain chaos. En effet, un important dégât des eaux dû au froid excessif du mois de décembre a occasionné une fermeture de la Maison des Associations durant 2 semaines du 23/12 au début du mois de janvier 2010. Nos bureaux n'ont heureusement pas subi de dommage, mais nous n'avions plus accès au téléphone, à Internet et à nos locaux... Grâce à la direction et au personnel de la Maison des Associations, nous avons pu maintenir nos entretiens et des permanences "acrobatiques" au moment des fêtes!

L'ADA a adopté un fonctionnement qui lui permet de traiter du mieux possible l'accroissement du nombre de demandeurs d'asile venus solliciter son soutien : en dehors des deux permanences publiques d'accueil hebdomadaires, durant lesquelles il s'avère à présent difficile de s'entretenir avec les personnes, des entretiens confidentiels sont pris sur rendez-vous tout au long de la semaine pour les dossiers OFPRA, les entretiens de préparation, et les recours CNDA.

**L'ADA a recruté début 2008 un chargé de mission, à temps partiel (4/5 de temps).** Il apporte ses compétences dans des domaines très variés : connaissance des lois, connaissance des différents pays d'origine des demandeurs d'asile, très bonnes qualités relationnelles, pratique de plusieurs langues et capacité très précieuse à savoir réparer tout le matériel informatique.

De son côté, l'implication des bénévoles est évidemment sujette à leur disponibilité et aux fluctuations du calendrier (périodes de vacances). Il est nécessaire aussi, en continu, de former les nouveaux bénévoles.

**L'ADA reste avant tout une association de bénévoles, chargée d'une mission de service public.**

**Nombre de permanences : 92** (2 par semaine – 1 permanence hebdomadaire du 14 juillet au 30 août)

**Nombre de bénévoles : 23** au 30 décembre 2008, **25** au 30 décembre 2009 + **une quinzaine d'étudiants**

**Nombre de personnes reçues en permanence: 1624**

### **1- 3Le courrier**

- L'ADA distribue le courrier des demandeurs d'asile qui disposent d'une domiciliation postale.
- Nous avons déposé le dossier pour le renouvellement de l'agrément de la Préfecture concernant la domiciliation des demandeurs d'asile pour 3 ans. Cet agrément a été renouvelé en janvier 2010.
- L'ADA a une boîte postale et le courrier est relevé au Carré Pro de la Poste Chavant. Il est saisi sur un logiciel spécifique et distribué à chaque permanence.
- Quand un demandeur d'asile n'a pas pris son courrier depuis 3 mois, une recherche est faite auprès de la Plateforme et de l'OFII pour essayer de retrouver sa trace. Sinon, il est résilié et son courrier renvoyé à l'expéditeur.

**Nombre de courrier reçus : 9 189**

**Nombre de courriers distribués : 7 185**

**Nombre de résiliations en 2009 : 56**

**Nombre total de personnes domiciliées depuis janvier 2006 : 1243**

### **1-4 Cartes de transport de la SEMITAG**

Depuis 2001, la METRO et la SEMITAG<sup>1</sup> ont accepté de délivrer des titres de transport quasi-gratuits pour les demandeurs d'asile, à la condition que l'ADA se charge de gérer les demandes et les distributions.

Ce service représente un gros travail qui mobilise à chaque permanence 1 ou 2 personnes.

Depuis septembre 2009, la SEMITAG a mis en place un système de tarification solidaire, qui a modifié notre travail. Plusieurs réunions de travail avec des responsables de la SEMITAG ont permis d'ouvrir la possibilité d'obtenir une quasi gratuité des transports publics pour des personnes qui n'y avaient jusqu'alors pas accès – notamment les Procédures Prioritaires.

D'autre part, depuis le mois de mai 2009, nous avons obtenu un nombre limité de cartes de voyages qui sont données à des demandeurs d'asile en fin de droit et sans aucune ressource.

**En 2009, 481 nouvelles cartes ont été distribuées et 558 renouvelées.**

---

<sup>1</sup> Société d'Economie Mixte des Transports de l'Agglomération Grenobloise

## **2- L'ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS D'ASILE**

---

### **2-1 Un accompagnement plus lourd et plus complexe**

Cet accroissement du nombre de demandeurs d'asile s'est doublé d'une plus grande complexité des procédures : nous devons souvent accompagner les demandeurs d'asile auprès de la Préfecture, d'avocats, et des services sociaux pour leur permettre l'accès aux droits sociaux qui leur sont ouverts.

Depuis la disparition de l'accueil des demandeurs d'asile par le service SATIS du CCAS, nous sommes chargés de remplir le **dossier CMU** pour tous les demandeurs d'asile. Les démarches à effectuer pour déposer une demande de CMU (normalement ouverte aux demandeurs d'asile dès obtention de leur APS) sont de plus en plus lourdes: l'exigence de documents que les demandeurs d'asile ne sont pas en mesure de remettre retarde souvent l'obtention de la couverture médicale.

Les demandeurs d'asile en procédure normale bénéficient de **l'Allocation Temporaire d'Attente (ATA)**, jusqu'à placement dans un CADA. Or, l'ATA est gérée par les ASSEDIC (Pôle Emploi depuis janvier 2009), dont les employés sont souvent dans l'ignorance de la situation particulière des demandeurs d'asile. Il est difficile d'obtenir des rendez-vous (nous devons fréquemment appeler Pôle Emploi ou accompagner les demandeurs), et des demandes n'ont parfois pas été enregistrées. Ces difficultés sont encore plus importantes pour les personnes en Procédure Prioritaire, qui se voient souvent refuser la possibilité de déposer une demande.

Enfin, nous multiplions les démarches d'accompagnement auprès de **la Poste** pour l'ouverture de comptes postaux, et pour les personnes recevant un courrier en recommandé mais n'ayant aucun document d'identité.

*NB: la pratique actuelle de la Préfecture est d'envoyer le dossier OFPRA pour les Procédures Prioritaires en Recommandé avec Accusé de Réception.*

De plus en plus, nous accompagnons les demandeurs d'asile auprès d'avocats grenoblois dans le cadre de procédures contentieuses. Ceci est particulièrement le cas pour les demandeurs d'asile en Procédure Prioritaire qui, après le rejet de l'OFPRA, se voient opposer un refus de séjour et une OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français) de la part de la Préfecture, malgré le dépôt d'un recours (non suspensif) devant la CNDA. Cet arrêté préfectoral doit être contesté dans un délai de 1 mois.

Ces démarches ont un coût matériel élevé, et un coût humain en terme d'implication des bénévoles de l'association.

### **2-2 Aide matérielle :**

L'ADA sert de trésorerie pour le CCAS de la Ville de Grenoble, qui remet aux primo arrivants domiciliés à Grenoble une **aide de 61 euros**. L'ADA distribue cette aide sur son budget propre en deux fois pour chaque nouveau demandeur d'asile et se voit remboursé par le CCAS sur remise de pièces justificatives. Ce budget augmente avec le nombre de domiciliations.

L'ADA prend également en charge les **traductions** indispensables pour rédiger le récit qui sera envoyé à l'OFPRA ainsi que la traduction de certains documents pour la CNDA. Ce dernier poste a fortement augmenté cette année, en raison du plus grand nombre de demandeurs d'asile en provenance de pays de l'Europe de l'Est parlant des langues pour lesquelles nous n'avons pas de traducteurs bénévoles : **78% d'augmentation en un an.**



L'ADA finance aussi pour les demandeurs d'asile qui ne sont pas encore en CADA le retour du **déplacement à l'OFPRA** (l'aller étant payé par la plate-forme) et **l'aller-retour pour la CNDA**. Ce budget, partiellement pris en charge par le Secours Catholique, a également beaucoup augmenté en 2009 : **+ 53%**.

Enfin, des **aides exceptionnelles** sont régulièrement attribuées : **146% d'augmentation**.

## **2-3 Bénévoles et formations**

**L'ADA est une association de bénévoles.** Elle vit et fonctionne grâce au travail volontaire fourni par ses bénévoles. Ceux-ci viennent de tous horizons, et s'impliquent à divers degrés dans la vie de l'association et dans le suivi des demandeurs d'asile.

Suite à un appel à bénévoles diffusé sur le campus de Grenoble, sur notre site internet et au cours de diverses rencontres et interventions des bénévoles, nous avons enregistré l'arrivée d'un certain nombre de personnes motivées et décidées à prendre part à l'accueil des demandeurs d'asile et à la vie de l'association. L'association était animée par 25 bénévoles au 30 décembre 2009, plus une quinzaine d'étudiants suivant des cursus en Master 2 Droits de l'Homme et Humanitaire.

**En accord avec l'action prioritaire n°2 de notre association, la formation des bénévoles et l'organisation des équipes de bénévoles était une priorité de l'association pour 2009.**

Des réunions de tous les bénévoles permettent d'échanger et d'ajuster les besoins au fur et à mesure (6 réunions en 2009).

Depuis 2008, un effort particulier est déployé pour assurer une formation de base des bénévoles.

En effet, plusieurs bénévoles de l'ADA suivent une formation continue organisée par Forum Réfugiés à Lyon, avec un financement du HCR. Cependant, cette formation est passée d'un rythme mensuel à un rythme trimestriel en 2009.

Depuis 2008 et surtout tout au long de l'année 2009, l'ADA a organisé à Grenoble des séances de formation ouvertes aux bénévoles d'autres associations grenobloises, tant sur les démarches (dossier OFPRA ou CNDA) que sur les pays (par exemple, le Kosovo) et des notions juridiques. Ces séances de formations sont animées par le chargé de mission et s'organisent autour d'un échange des pratiques des bénévoles, à partir de cas concrets.

### **Calendrier des formations ADA en 2009 :**

29/04/2009 : L'Asile et la préparation du Dossier OFPRA

27/05/2009 : Les droits économique et sociaux des demandeurs d'Asile

26/06/2009 : Les techniques de recours et les titres de séjour (intervention d'une avocate grenobloise)

08/07/2009 : Le recours devant la Cour Nationale du Droit d'Asile

28/10/2009 : L'Asile et le dossier OFPRA

21/12/2009 : Approche géographique, historique et politique du Kosovo (animée par 2 bénévoles et avec un réfugié du Kosovo)

Enfin, certains bénévoles ont pu participer à des formations dans le cadre du projet ADAR (8 et 15/01/2009 – les techniques de recours) et organisées par l'ADATE (24/11/2009, formation sur le Kosovo).

L'effort de formation des bénévoles est exigé par la **complexité grandissante** des dossiers, et par **l'arrivée d'un certain nombre de bénévoles** au cours de l'année 2009. Cet effort sera maintenu et

systématisé en 2010, au rythme d'une séance de formation mensuelle portant sur des points de base de l'accueil des demandeurs d'asile et sur l'asile.

**Nous avons aussi reçu en stage une étudiante italienne, Luisa CHIAPPAVENTO** de l'Université de Camerino dans le centre de l'Italie dans le cadre d'une convention Erasmus placement. Elle a fait un excellent travail pendant deux mois en mai et juin 2009 avec une prolongation de un mois en septembre. Elle s'est investie dans les dossiers et était présente tous les jours, intervenant par la suite comme bénévole de manière plus occasionnelle.

## **2-4 Préparation à l'entretien à l'OFPPRA et à la CNDA**

A partir de fin janvier 2009, après avoir réalisé l'importance du moment de l'entretien dans la demande d'asile, une préparation individuelle à l'entretien à l'OFPPRA et à la CNDA a été mise en place par 3 bénévoles. Cette préparation est proposée systématiquement à chaque demandeur d'asile qui reçoit sa convocation à l'OFPPRA. Après avoir pris connaissance du dossier de la personne, le bénévole qui le reçoit le prépare à la fois à l'aspect matériel (itinéraire, conditions d'accueil à l'OFPPRA) et à l'entretien lui-même :

- explication du "voyage" jusqu'à l'OFPPRA ou la CNDA et du fonctionnement de l'institution;
- jeu de rôle où le bénévole est "l'officier de protection" ou "le Président de la Commission" et réalise un entretien blanc en questionnant le demandeur d'asile sur la base de son récit et de notre connaissance de la situation politique et culturelle de son pays (ce qui nécessite un travail de préparation préalablement à la rencontre);
- travail critique des réponses à l'entretien et pistes d'amélioration pour le "vrai" entretien, où il s'agira de convaincre que s'il rentre au pays sa vie sera en danger car non protégée par les autorités.

Cette préparation peut prendre deux à trois heures.

Déjà des pistes nouvelles sont envisagées pour améliorer cette prestation, en particulier en essayant de recueillir le plus souvent possible un retour du demandeur d'asile après son entretien à l'OFPPRA ou à la CNDA.

>> Environ 80 préparations ont eu lieu à partir de fin janvier 2009.

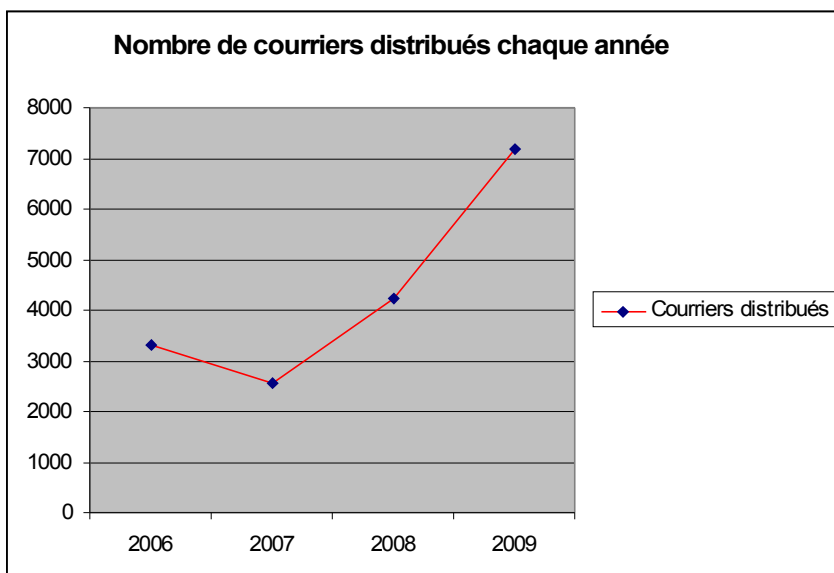
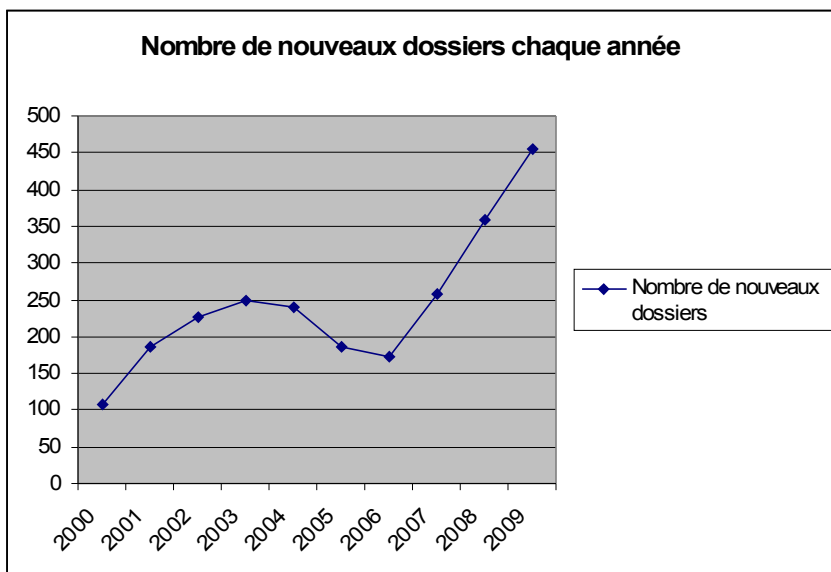
## **2-5 Statuts et régularisations**

Les informations qui nous parviennent au sujet de l'attribution d'une protection ou d'une régularisation sont parcellaires. Parmi les dossiers que nous suivons, nous avons eu connaissance d'un certain nombre de régularisations. Les chiffres suivants ne sont pas exhaustifs ni significatifs.

- **17 Statuts de réfugié :**
  - **7 personnes par l'OFPPRA :** 1 Macédonien, 2 Kosovars, 1 Angolais, 2 Guinéens (Conakry), 1 Congolais (RDC) **dont 1 Protection Subsidiaire.**
  - **10 par la CNDA :** 4 Kosovars, 2 Turcs, 1 Togolais, 3 Kosovars, **dont 3 Protections Subsidiaires.**
- **2 Statuts d'Apatridie**
- **9 Régularisations par la Préfecture :** 2 Azerbaïdjanais, 1 Angolais, 1 Ivoirien, 1 Camerounais, 1 Kosovar, 1 Serbe, 1 Gabonais et 1 Congolais (RDC).

**Regard sur le passé:**

<b>Année</b>	<b>Nombre de nouveaux dossiers</b>	<b>Courriers distribués</b>
<b>2006</b>	172	3326
<b>2007</b>	258	2557
<b>2008</b>	358	4235
<b>2009</b>	456	7185



### **3- LES RELATIONS EXTERIEURES**

---

L'ADA s'est donné pour mission de "défendre le droit d'asile". L'une de ses tâches est de participer au bon fonctionnement du réseau associatif et institutionnel qui, dans l'agglomération grenobloise et le département de l'Isère, agit dans le domaine de l'asile.

L'ADA a ainsi poursuivi son effort de coordination avec les organismes et associations impliqués dans l'asile, à travers les réunions de concertation et sa participation à la vie des autres associations et réseaux.

L'année 2009 a également été marquée par plusieurs événements qui ont occasionné une intervention de l'ADA dans l'espace public : la mise en place de la régionalisation de l'asile en avril 2009, la décision de l'OFPRA de modifier la liste des pays d'origine sûrs en novembre 2009.

#### **3-1 Réunions de concertation, réseaux et conseils d'administration**

- L'ADA a organisé 3 **réunions de concertation** permettant un échange entre les CADA de l'Isère (ADATE, Le Cèdre), l'OFII, l'APARDAP, le Secours Catholique, la Cimade, et le Diaconat Protestant.
- Participation aux **conseils d'administration de l'ODTI**, dans lequel l'ADA détient un siège.
- Entre janvier et décembre 2009, l'ADA a participé au **comité de pilotage du projet ADAR**, mis en place en automne 2008 par les CADA ADOMA, ADATE et Le Cèdre, notamment dans le domaine de la formation des professionnels et des bénévoles, et la mise en place d'un centre de documentation. Ce projet est financé par le Fond Européens pour les Réfugiés (FER).
- L'ADA a également organisé des rencontres avec 3 organismes avec lesquels nous avons des contacts fréquents: **la PASS** (Permanence d'Accès aux Soins de Santé, CHU de La Tronche) pour mieux comprendre le travail de leur service, **l'Appart**, pour échanger sur la situation de jeunes femmes dont on craint qu'elles ne soient impliquées dans des réseaux de prostitution, et avec **INSAIR**, une nouvelle structure (ADOMA-ADATE-Relève) qui accompagne les demandeurs d'asile qui viennent d'obtenir le statut de réfugié ou la protection subsidiaire.
- L'ADA est membre du **réseau RAHDA**, Réseau des Associations pour l'Hébergement des Demandeurs d'Asile, et participe aux réunions organisées périodiquement par le Réseau.

Enfin, l'ADA maintient des relations régulières et des rencontres avec le personnel du Service des Etrangers et du Bureau de l'Asile, que ce soit pour l'accompagnement de personnes, ou pour des entretiens de travail et des échanges sur des dossiers de demandeurs d'asile.

#### **3-2 Interventions et rencontres exceptionnelles**

- L'ADA a été invité à participer aux réunions de préparation à la **régionalisation de l'Asile** à la Préfecture de l'Isère. Les deux premières réunions (avril 2009) visaient à discuter de la mise en place de la régionalisation, et une troisième réunion en mai 2009 a eu lieu en présence du secrétaire général du Ministère de l'Immigration, M. STEFANINI, pour constater les effets de l'application de la régionalisation. L'ADA a soulevé et continue de pointer les difficultés que représente cette nouvelle

organisation pour les demandeurs d'asile, comme pour les services associatifs et administratifs dans les 4 départements concernés.

- Réunion avec la Préfecture au sujet de la demande de **renouvellement de l'agrément préfectoral** pour la domiciliation postale des demandeurs d'Asile. Avec les autres associations concernées, et le personnel responsable de la Préfecture nous avons modifié le cahier des charges réclamé par les services préfectoraux.
- **16/10/2009: rencontre avec le nouveau Préfet Albert DUPUY**, conjointement avec la Cimade, afin de présenter l'action de l'ADA et d'évoquer certaines difficultés que nous rencontrons au sujet de l'asile.
- En novembre et décembre 2009, l'ADA a rapidement réagi à l'annonce de la décision du Conseil d'Administration de l'OFPRA du 13/11/2009 (décision publiée au JO le 3/12/2009) d'ajouter 3 pays à la liste des pays d'origine sûrs (Arménie, Serbie, Turquie). Dans un **communiqué public en date du 23/11** l'ADA s'est félicité du retrait de la Géorgie de cette liste, mais a interpellé les services de l'Etat et l'opinion sur les entraves au droit d'asile présentées par cette liste (notamment en raison de la mise en Procédure Prioritaire). En 2009, l'ADA a domicilié 101 personnes en provenance de ces 3 pays. L'ADA a fédéré 8 autres associations, dont la Cimade et le Diaconat Protestant et nous avons diffusé un communiqué commun le 10/12/2009.

## CONCLUSION

---

L'année 2009 s'est révélée, à nouveau, une année d'accroissement important de notre activité. L'augmentation du nombre de demandeurs d'asile dans le département, domiciliés auprès de l'ADA, et dont nous suivons tout ou partie des dossiers de demande d'asile, apparaît comme une donnée structurelle de notre action. Les chiffres de l'OFPRA montrent que, depuis 2008, le nombre de demandeurs d'asile en France est de nouveau en croissance. **L'Isère, département dans lequel l'accueil est une tradition républicaine, est une terre d'élection des personnes en demande de protection.**

Par ailleurs, les procédures de demande d'asile sont de plus en plus **complexes et restrictives**. Cette complexité est accrue par le fait que, face au désengagement de nombreux services de l'Etat ou des collectivités locales, **l'ADA doit à présent effectuer un accompagnement social plus lourd**, et accompagner plus de démarches, en matière notamment d'ouverture des droits sociaux ou de l'hébergement.

Notre association est parvenue à s'adapter à ces contraintes, et à l'alourdissement de sa charge de travail. Nous nous sommes fixés des objectifs à atteindre sur le moyen et le plus long terme, afin d'assurer la pérennité de notre action.

Au regard des objectifs et actions prévus, nous pouvons dire que :

- Nous avons **maintenu notre compétence technique spécialisée** en conservant le poste de notre chargé de mission qui amène une valeur et une efficacité importantes.
- Nous avons absorbé l'importante inflation des demandes d'asile, en recrutant de **nouveaux bénévoles** et en leur donnant une **formation de base** localement.
- Nous avons **développé quantitativement et qualitativement notre offre de service** auprès des demandeurs d'asile (entretiens de préparation à l'OFPRA et à la CNDA).
- Pour la première fois, **notre travail a été reconnu par l'Etat** au travers d'une subvention de la DDASS.
- **Nous restons très inquiets quant aux finances de notre association pour l'année 2010** et les années suivantes, au regard de l'augmentation constante du nombre de primo arrivants.

L'ADA se sent toutefois interpellé par la dégradation des conditions matérielles d'accueil des demandeurs d'asile dans notre département.

La mise en place de la régionalisation de l'asile en Rhône Alpes, qui s'est faite avec une concertation a minima des acteurs impliqués dans la région n'a pas eu d'effet immédiat sur notre association, mais joue certainement un rôle dans l'accroissement du nombre de domiciliations tout au long de l'année. Ses effets sont plus dramatiques pour les demandeurs d'asile domiciliés dans les autres départements, contraints de se déplacer pour deux rendez-vous à Grenoble, sans qu'aucune prise en charge particulière ne soit prévue.

Nous nourrissons enfin les plus vives inquiétudes concernant les problématiques d'hébergement et d'accompagnement social des demandeurs d'asile. Les dispositifs d'hébergement d'urgence sont chroniquement surchargés et incapables de faire face à la demande, et ce même durant la période hivernale malgré la mise en place de l'hébergement d'hiver.

**Située en première ligne, notre association restera vigilante face à ces problématiques tout au long de l'année 2010.**